
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement #SQ-2023-03 modifiant le règlement #SQ-2023 concernant *La circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre*

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	3 septembre 2024
Dépôt du projet de Règlement	3 septembre 2024
Adoption du Règlement	7 octobre 2024
Entrée en vigueur	9 octobre 2024

Le présent règlement est disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 9^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2024.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière